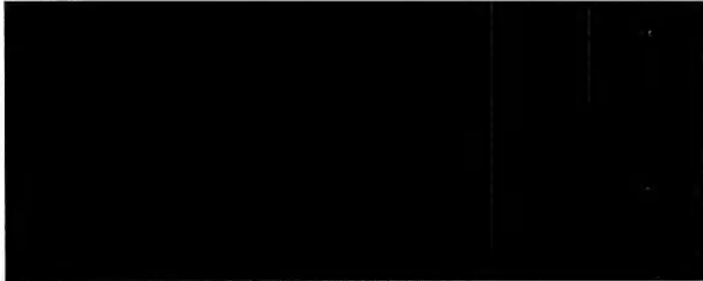


Le 25 octobre 2018

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et chef de la gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-6366

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 24 septembre 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« obtenir les données les plus récentes concernant, en tout ou en partie, et ce pour l'ensemble des employés de votre organisation:

1. Paiements de cotisation aux ordres professionnels

- a) Les montants totaux déboursés pour le paiement de cotisations à un ordre professionnel au nom d'un ou d'une de vos employés*
- b) Le nombre d'employés dont la cotisation à un ordre professionnel est payée ou remboursée par l'employeur, par catégorie d'emploi si disponible*
- c) Le montant moyen déboursé pour le paiement de cotisation à un ordre professionnel*

2. Dépenses relatives aux véhicules

- a) Les montants déboursés pour le paiement d'un véhicule de fonction*
- b) Le nombre d'employés bénéficiant d'un véhicule de fonction*
- c) Le montant moyen déboursé pour le paiement annuel lié au véhicule de fonction*
- d) Les montants totaux offerts en compensation d'utilisation de véhicule personnel par votre organisation.*
- e) Les montants moyens offerts en compensation de l'utilisation de véhicules personnels par vos employés*
- f) Le montant par kilomètre octroyé lorsqu'un employé utilise son véhicule personnel*
- g) Le nombre de kilomètres maximal qu'un employé peut réclamer en compensation par année.*

3. Allocations de dépenses

- a) Les montants totaux déboursés pour le paiement d'allocations de dépenses de vos employés*
- b) Le nombre d'employés bénéficiant de ces allocations de dépenses*
- c) Le montant moyen déboursé pour le paiement d'allocations de dépenses par employé*

Si possible, j'aimerais obtenir les données concernant le nombre d'employés et les montants moyens déboursés ventilées par catégorie d'emploi ».

1-Paiements de cotisation aux ordres professionnels

En réponse au point 1 de votre demande concernant les paiements de cotisation aux ordres professionnels, vous trouverez ci-après un tableau présentant l'information demandée pour l'année 2017.

Groupe d'emploi	Montants totaux déboursés	Nombre d'employés	Montant moyen déboursé
Cadres de direction et hauts dirigeants	42 678 \$	51	837\$
Professionnels	85 510 \$	45	1 900 \$
Total	128 188 \$	96	1 335\$

2-Dépenses relatives aux véhicules

En réponse aux éléments a), b) et c) du point 2 de votre demande concernant les dépenses relatives aux véhicules, nous vous informons que seul le président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction. Les montants de ces frais sont accessibles sur notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/vehicule-fonction-pdg.html>.

En ce qui concerne les éléments d) et e) du point 2 de votre demande, vous trouverez ci-après un tableau présentant les montants totaux et moyens offerts aux employés à titre d'allocations de kilométrage pour l'utilisation de véhicule personnel pour l'année 2017.

Groupe d'emploi	Montants totaux déboursés	Montants moyens déboursés
Bureau non régi	48 376 \$	701 \$
Bureau régi	462 217 \$	591 \$
Cadres incluant les hauts dirigeants	3 875 536 \$	2 436 \$
Étudiants / Travailleurs occasionnels	211 725 \$	1 126 \$
Ingénieurs	1 265 810 \$	1 034 \$
Métiers	2 503 838 \$	804 \$
Professionnels	642 875 \$	1 182 \$
Répartiteurs	29 729 \$	1 025 \$
Scientifiques	134 409 \$	800 \$
Spécialistes	2 150 899 \$	1 096 \$
Réseau	25 733 \$	715 \$
Techniciens	1 871 547 \$	1 133 \$
Total	13 222 694 \$	1 164 \$

En réponse aux éléments f) et g) du point 2 de votre demande, nous vous informons que lorsqu'un employé en déplacement utilise son véhicule personnel, Hydro-Québec lui verse une indemnité de kilométrage (incluant l'essence) de 0,50 \$ pour les 16 000 premiers kilomètres, et de 0,43 \$ par la suite. Bien qu'il n'existe aucun nombre de kilomètres maximal qu'un employé peut réclamer en compensation par année, notez que les dépenses du personnel doivent être de caractère raisonnable. À cet effet, tous les employés doivent valoriser des comportements responsables, faisant appel à la rigueur et au souci du moindre coût. De plus, les employés doivent soumettre un rapport de dépenses qui doit faire l'objet d'une autorisation de leur supérieur hiérarchique.


3-Allocations de dépenses

En réponse au point 3 de votre demande concernant les allocations de dépenses, vous trouverez ci-après un tableau présentant l'information demandée pour l'année 2017. Il s'agit des montants qui permettent aux employés de faire face à certaines dépenses sans présentation de pièces justificatives, par exemple : les forfaits nuitées pour l'hébergement, les indemnités pour l'horaire 8/6, les allocations hebdomadaires et les repas. Notez que nous avons également inclus l'allocation automobile versée à des hauts dirigeants en vertu de leur contrat d'emploi.

Groupe d'emploi	Montants totaux déboursés	Nombre d'employés	Montants moyens déboursés
Bureau non régi	40 709 \$	6	6 785 \$
Bureau régi	541 547 \$	185	2 927 \$
Cadres incluant les hauts dir.	1 766 014 \$	446	3 960 \$
Ingénieurs	417 784 \$	645	648 \$
Métiers	7 132 457 \$	2 646	2 696 \$
Professionnels	91 586 \$	80	1 145 \$
Répartiteurs	42 322 \$	14	3 023 \$
Scientifiques	6 838 \$	34	201 \$
Spécialistes	1 355 285 \$	422	3 212 \$
Réseau	19 708 \$	7	2 815 \$
Techniciens	1 698 122 \$	897	1 893 \$
Étudiants/Travailleurs occas.	35 277 \$	25	1 411 \$
Total	13 147 649 \$	5 407	2 432 \$

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,


Pierre Gagnon